

PELTRE

Infos



JANVIER 2026

64

BULLETIN MUNICIPAL





PELTRE



Infos

Sommaire

COMMUNICATION MUNICIPALE EN PÉRIODE DE RÉSERVE ÉLECTORALE

→ CADRE DE VIE

- P 2** Plantations d'arbres
- P 5** Saint Nicolas rend visite aux enfants sages
- P 6** Éco-défis 2025 : La Cour des Cols récompensée



→ VIE CULTURELLE

- P 7** Concert de Noël



→ VIE SCOLAIRE

- P 8** 31^{ème} édition de « Mets tes baskets »
- P 9** Visite du Père Noël dans les écoles



→ VIE ASSOCIATIVE : parole aux associations

- P 10** Il se passe toujours quelque chose au TC Peltre
- P 11** Répétition en cours au CELAP !
- P 12** Du nouveau tout en maintenant les traditions à l'association Familiale



→ VIE MUNICIPALE

- P 13** Cérémonie d'hommage aux morts pour la France en Algérie
- P 13** Recensement de la population
- P 14** Cérémonie des voeux du maire et remise des prix des maisons fleuries, illuminées et décorées
- P 15** Le repas des Seniors
- P 16** Des bacs à sel à disposition pour faciliter l'entretien des trottoirs
- P 17** Comptes Rendus du Conseil Municipal



→ EURO-MÉTROPOLE

- P 21** Demander votre composteur

Directeur de la publication et coordination : Walter KURTZMANN

Equipe éditoriale :

Nadine GARCIA, Walter KURTZMANN, Monique LEYDER, Cathy MOMPERT, Jean-Marc RACHULA et Elisabeth WIRTZ

Photographies :

Walter KURTZMANN, Jacques DEVAVRY, **Conception et Impression :** TEKPRESSE (57) tekpresse@orange.fr

Tirage :

900 exemplaires
Document distribué par l'équipe municipale. Imprimé avec des encres à base d'huiles végétales et non minérale sur papier FSC

→ CONSEILS PRATIQUES

- P 22** FR-Alert : comment ça marche ?

→ INFOS

- P 23** État civil
- P 23** Calendrier des manifestations



Plantations d'arbres

Le 18 décembre dernier, l'équipe technique communale a planté 7 nouveaux arbres dans les rues des Vignes, St André, de la Horgne et des Longions et une haie de charmille dans l'espace vert de la mairie.

Les sujets fastigiés choisis ont tous déjà un beau diamètre (25/30) et sont les suivants :

- Rue des Vignes : un acer campestre (érable champêtre) ;
- Rue Saint André – Allée du Cloître : un carpinus betulus fastigiata (charme fastigié) ;
- Angle rue des Longions – rue des Rouaux : un celtis australis (micocoulier de Provence) ;
- Rue de la Horgne (dans l'ordre en montant la rue) : un pyrus calleryana chanticleer (poirier d'ornement à fruits décoratifs), un liquidambar styraciflua wordlesdon (Copalme d'Amérique), un ginko biloba (arbre aux mille écus ou encore arbre aux abricots d'argent) et un liquidambar styraciflua gum ball (Copalme d'Amérique avec un feuillage sphérique très dense).

Dans un contexte lié au réchauffement de la planète, ils ont tous été sélectionnés pour être les plus adaptés au climat d'aujourd'hui et de demain et au contexte du site :

- ➔ **1. Résistance aux températures extrêmes** avec des espèces capables de supporter des étés caniculaires et des hivers rigoureux ;
- ➔ **2. Adaptabilité des racines** : les arbres aux racines profondes ou étalées accèdent plus facilement à l'humidité résiduelle du sol.
- ➔ **3. Croissance rapide et feuillage dense** : ces caractéristiques maximisent l'absorption du dioxyde de carbone, favorisent la création d'ombre et réduisent l'évaporation de l'eau ;
- ➔ **4. Résilience face aux maladies et parasites** : le réchauffement climatique favorise la propagation de nouvelles maladies ;
- ➔ **5. Adaptation à l'environnement urbain** : présence d'une voie de circulation ou de places stationnement, zone de plantation plus ou moins grande.

Un geste fort pour notre cadre de vie, notre biodiversité et notre avenir !



POURQUOI PLANTER DES ARBRES ?

- Ils régulent la température et l'hygrométrie de l'air en période de canicule et réduisent les îlots de chaleur. Selon l'ADEME, un arbre mature peut évaporer jusqu'à 450 litres d'eau par jour, ce qui correspond à l'action de 5 climatiseurs fonctionnant pendant 20 heures ;
- Ils purifient l'atmosphère en absorbant jusqu'à 20 kg de CO₂ par an et sont également capables de fixer certains polluants comme les pesticides ou les métaux lourds ;
- Ils protègent la biodiversité en offrant un habitat à de nombreuses espèces ;
- Ils embellissent notre commune en créant un environnement vert et un cadre de vie plus agréable pour tous.

UN ENGAGEMENT CONCRET FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.





Merci à nos agents pour leur travail au quotidien !

D'autres plantations sont prévues en 2026.

Chaque arbre planté est une action de plus pour limiter le réchauffement et préserver notre planète.

Mais il ne faut pas oublier qu'il ne peut y avoir de lutte contre ce réchauffement climatique sans baisse des émissions de gaz à effets de serre (GES). Les forêts sont capables d'absorber environ 30% des émissions annuelles totales. Comme l'indiquent les rapports du GIEC, la reforestation seule ne viendra pas à bout des GES. Il faut donc continuer les efforts pour les réduire notamment dues aux énergies fossiles.



Saint Nicolas

Samedi 6 décembre 2025, Peltre a invité Saint Nicolas à défilé en illuminant les rues dans une ambiance chaleureuse et festive.

Cette joyeuse manifestation se poursuit avec la collaboration de la municipalité, de l'Association Familiale et CSE-Les Pel'tiots.

Après la remise des clefs du village au Grand St Nicolas par Monsieur le Maire, le char, magnifiquement décoré par le Club Ado, a défilé dans les rues de Peltre. L'Association Familiale a offert un lumignon aux enfants de Peltre qu'ils l'ont agité tout au long du défilé. Le tout sur fond musical préparé par Valentin. Un bien joyeux défilé !

Arrivés dans la cour du CSE, les enfants ont reçu un goûter et un sachet de friandises offerts par la municipalité.

Le vin chaud, distribué gracieusement par les membres de l'Association aux parents ainsi que les brioches à tous, ont été bien appréciés.

Saint Nicolas a ensuite immortalisé ce beau moment en posant pour des photos souvenirs avec les enfants.

Ce moment restera un joli souvenir, fidèle à une belle tradition lorraine.





Éco-défis 2025 : La Cour des Cols récompensée

LES LABELLISÉS ÉCO-DÉFIS, ÉDITION 2025 - 10 ANS D'ACTIONS

Le jeudi 25 novembre à 18h30 s'est déroulé la remise des prix **Eco-défis** à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, une cérémonie coorganisée et coanimée par l'Eurométropole de Metz, la Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Moselle et la Chambre de Commerce et d'Industrie Moselle.

33 artisans et commerçants ont reçu le label éco-défis 2025-2027 (17 nouveaux entrants et 16 reconductions de labels)

Depuis l'adoption de son premier Plan Climat-Air-Energie Territorial en 2015, l'Eurométropole de Metz s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à adapter le territoire aux conséquences du changement climatique. Les acteurs économiques représentant une cible importante du projet, l'Eurométropole de Metz a intégré un volet d'actions dédiées, démarré en 2015, afin d'accompagner les entreprises vers un développement éco-exemplaire.

Le dispositif permet d'apporter une valeur ajoutée en matière de développement durable aux entreprises du territoire, notamment par la diversité des problématiques abordées.

LE PRINCIPE DES ÉCO-DÉFIS

Comme tous les ans, l'Eurométropole de Metz, la CMA et la CCI ont proposé aux artisans volontaires de relever un minimum de 4 défis à choisir parmi plusieurs thématiques. Cette année, ce sont 32 défis qui sont proposés répartis en 8 thématiques : déchets et économie circulaire, eau & fluides ; consommation responsable, énergie, transport et déplacement, social & solidaire, biodiversité et une dernière catégorie "actions remarquables" permettant de valoriser les belles initiatives qui sortiraient du cadre.

Accompagnés par les conseillers de la CMA et la CCI, les artisans et commerçants volontaires ont choisi les défis qu'ils souhaitaient relever (4 au minimum), puis ont mis en œuvre les actions sélectionnées, comme par exemple, l'utilisation d'un véhicule électrique pour les livraisons, l'achat de nouveaux équipements pour réduire leur consommation d'énergie, proposer des marchandises en vrac, etc. Pour les nouveaux labellisés 2 défis sont maintenant obligatoires pour assurer un socle commun à tous : le tri des déchets 5 flux et



l'extinction des vitrines la nuit, des actions obligatoires selon la loi mais qui ne sont pas encore respectées par toutes les entreprises aujourd'hui.

Une fois les objectifs atteints, les défis ont été validés par un jury de labellisation, composé des organisateurs de l'opération et le label « **Éco-défis des commerçants et artisans** » est délivré pour 2 ans. Passés ces deux ans, les artisans et commerçants peuvent réaliser un défi supplémentaire pour prétendre à nouveau à la labellisation.

Les éco-défis est un dispositif à considérer comme un tremplin vers la transition écologique, il permet de s'améliorer de façon continue au rythme de chaque artisan et commerçant. Dans cette optique, un système de médailles a été mis en place pour permettre aux commerçants et artisans de se distinguer au fil des années :

- Un premier niveau : « *Je m'engage dans la transition écologique* »
- Un label Bronze
- Un label Argent
- Un label Or

Chaque défi permet d'acquérir entre une et trois étoiles selon la difficulté de mise en place, plus vous avez d'étoiles, plus vous grimper sur le podium. Cette année nous comptons dans notre commune de Peltre, une entreprise labellisée au niveau bronze : **La Cour des Cols**.

Depuis maintenant 10 ans, le dispositif éco-défis a permis l'accompagnement de 152 entreprises différentes pour près de 900 défis réalisés (892).



Concert de Noël du Chœur de l'Opéra-Théâtre - Eurométropole de Metz

Samedi 13 décembre, **le Chœur de l'Opéra-Théâtre - Eurométropole de Metz**, dirigé par Nathalie Marmeuse et accompagné par le pianiste Sergey Volyuzhskiy, a donné un magnifique **concert au profit du Téléthon, à l'église Notre Dame de l'Assomption**.

Au programme, des chants de Noël traditionnels et d'autres styles musicaux classiques (Vivaldi, Poulenc) ou modernes (White Christmas, Stille Nacht) ont enchanté un public conquis dans une église comble.

Un moment festif plein d'émotions avec des formidables performances vocales.

Et pour terminer la soirée de manière conviviale, un moment de partage avec vin chaud ou chocolat chaud et douceurs de Noël était proposé par la municipalité autour des brûlots.

A l'issue du concert, 700€ de dons ont été récoltés (600€ de vente d'objets et 100€ dons collectés) et seront reversés à la recherche médicale pour les maladies génétiques et neuromusculaires pilotée par l'AMF Téléthon.





31^{ème} édition de « Mets tes baskets »

Lundi 8 décembre, les élèves de l'école élémentaire Julie-Victoire Daubié ont remis un chèque de 4 661,40 € à M. Laurain, représentant l'association ELA (Association européenne contre les Leucodystrophies).

L'argent a été récolté dans le cadre de la 31^{ème} édition de « **Mets tes baskets et bats la maladie** » organisée le jeudi 16 octobre 2025.

“Chaque enfant a cherché des “parrains” le soutenant lors d'une course d'endurance, ces dons pouvant aller de 0,50 € à 5 € par minute courue. Les enfants très motivés par cette action solidaire ont tous donné le maximum et se sont même surpassés allant pour certains jusqu'à 35 minutes de courses.” explique Catherine Thouvenin, la directrice.

“ 77 enfants étaient engagés au départ de cette course, soutenus par leurs parents présents soit dans les gradins du terrain de foot soit les accompagnant dans leurs efforts.” Ce fut un beau moment de partage où l'effort et l'entraide étaient présents.

C'était la première fois que notre école participait à cette action et les enfants sont plus que motivés pour refaire une nouvelle course avec comme objectif : encore plus de dons récoltés ?

Rappelons que **l'association ELA** vient en aide aux enfants souffrant de leucodystrophies, maladie dégénérative qui paralyse peu à peu les fonctions mentales et motrices de l'enfant. Chaque semaine, en France, entre trois et six enfants naissent avec cette terrible maladie.





Le père Noël rend visite aux enfants des écoles

Comme les années précédentes, les élus ont de nouveau accompagné le père Noël lors de sa visite aux élèves des écoles maternelle et primaire.

Cette rencontre avec le vieux barbu s'est déroulée vendredi 19 décembre. Avec beaucoup d'amabilité, le père Noël, pourtant très occupé en cette période, a commencé sa tournée à la maternelle.

En ce dernier jour de classe, l'ambiance était électrique tant les enfants attendaient avec impatience du célèbre visiteur.

Après l'avoir accueilli avec une chanson, à tour de rôle, les enfants se sont approchés de ce personnage énigmatique pour recevoir leur cadeau. Tous les petits élèves étaient émerveillés et peut-être un peu intimidés par la magie du moment.

Poursuivant son action bienfaisante, le Père Noël a continué sa tournée par l'école primaire pour distribuer des cadeaux à tous les enfants.

Le Père Noël a appelé les enfants un par un, certains plus impressionnés que d'autres, pour leur remettre leur cadeau.

Les enfants ont été bien gâtés ! Chacun a reçu un sachet de friandises appétissantes.

En plus des cadeaux pour les enfants, les élus ont également pensé aux enseignants à qui ils ont offert un panier garni pour les pauses café-thé.





Il se passe toujours quelque chose au TC Peltre

Après une année tennistique bien remplie, celle-ci s'est achevée par un tournoi interne très suivi par plus de 70 membres, avec 2 belles finales (hommes et dames) et remise de prix (photos) le dimanche 31 aout autour d'un barbecue toujours très sympathique, une météo clémence était avec nous ce qui a permis également d'échanger des balles dans l'après-midi avec qui le voulait.

- Début septembre, les inscriptions étaient lancées pour la nouvelle saison et le club a fait rapidement le plein, tant par les jeunes que les plus grands et des cours très prisés ont repris dès le 20 septembre.
- De nombreux évènements sont venus animer le club, notamment début octobre en fêtant les 80 ans d'un joueur (oui, Christian joue encore !! avec un service percutant) cet anniversaire a été organisé par toute l'équipe de "seniors+" : un excellent repas, un super gâteau et de beaux cadeaux, Joyeux Anniversaire encore à toi Christian et qu'on te voie encore longtemps sur les courts.
- On ne pouvait passer octobre sans parler d'octobre ROSE, cette fois ce sont toutes les joueuses du club qui se sont mobilisées autour d'une agréable soirée ou vous l'aurez compris, tout était rose : les tenues, les boissons et un délicieux gâteau offert par Ann Pascale, notre présidente d'honneur.
Ce soir-là, a été mis à disposition une boîte pour récolter des fonds pour la recherche sur le cancer du sein.
- Pour la dernière fois, une sortie à l'OPEN de Moselle pour 10 jeunes du club accompagnés de 2 membres du comité a été organisée le mercredi 4 novembre après midi, ils ont pu assister à quelques



matchs (simple et double) mais ont eu également le privilège de visiter le Village de l'Open, de rencontrer un joueur et de déguster un bon goûter, ce moment a été très apprécié.

- Plus récemment s'est tenue le mercredi 12 novembre au soir à la salle des fêtes de Peltre, l'Assemblée Générale du club où près de 60 personnes avaient répondu présent (un record de participation), il a été évoqué le rapport moral, les résultats sportifs détaillés des différentes équipes engagées (jeunes et moins jeunes) de la saison 2024-2025 applaudis par des encouragements, le rapport financier, le budget prévisionnel pour 2025-2026. Cette réunion s'est poursuivie autour du verre de l'amitié et quelques douceurs dans une ambiance très conviviale où chacun a pu échanger sur tout sujet.



*Le Tennis Club de Peltre
vous souhaite
une très belle année
2026*



Répétition en cours au CELAP !



Répétition en cours au CELAP !

Le CELAP vous attend pour la saison 2026 avec une nouvelle pièce, "Ah non ! La ménagère elle est pour moi", de Marc Lucas.

Il y a Henri, le père, qui s'est pris un bus en pleine face. Mourra, mourra pas ?

Il y a Valérie, la fille désinvolte, intéressée, égocentrique, mais pas que ...

Il y a Colin, le fils et le frère de Valérie, plus effacé, plus discret, plus serviable, plus beaucoup de choses ...

Il y a Olivia ... Mais qui c'est cette fille-là ? Huissier de justice ? Escroc ? Demi-sœur ?

Autre choix, tapez 4 ...

Et puis il y a Versailles, un hôtel particulier, une famille et ses secrets, un héritage à partager, et des surprises, beaucoup de surprises ...

*On vous dévoile tous les 27 mars,
3-4-11-24-25 avril, 1^{er} et 2 mai !*

*Sans oublier notre festival, avec de
nouvelles pièces et troupes
à découvrir les 29-30-31 mai.*





Du nouveau tout en maintenant les traditions à l'Association Familiale...

Lors de l'Assemblée Générale de notre association, Jean-Jacques Guyenet, président depuis plus de 10 ans, a annoncé qu'il se retirait de la présidence tout en restant dans le bureau dans d'autres fonctions. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle présidente Catherine Thouvenin.

Suite à cela, un nouveau bureau s'est constitué avec Mélanie Vergé (vice-présidente), Marie Frendi (Secrétaire-Adjointe), Audrey Musq et Teresa Matusova (Assesseurs), toujours aidés par Marie (Vice-trésorière), France Guyenet (Secrétaire) et Jean-Jacques Guyenet (Trésorier).

Cette nouvelle équipe souhaite prolonger les activités et projets existants, mais veut également mettre en place de nouveaux projets à destination des enfants, des familles et des anciens.

L'Association Familiale tient beaucoup à maintenir la fête de la Saint Nicolas qu'elle organise depuis plusieurs décennies en partenariat avec la municipalité et le CSE Les Peltiots (voir article).

Parmi les activités plus récentes, l'Association propose :

- **Des ateliers d'art-thérapie** : cela consiste à un moment de lâcher-prise, de prendre du temps pour soi dans une société qui va à cent à l'heure et qui oublie parfois l'humain. Deux ateliers ont déjà eu lieu et on espère encore en proposer un en mars-avril et un en juin.

- **Des après-midi Échecs** : pour cela, nous avons invité Florian Roch, joueur professionnel, (et professeur très sympa) qui prodigera ses conseils au cours des échanges. Alors si vous êtes débutant, n'hésitez pas à venir jouer ou simplement découvrir cette passionnante activité. Les prochaines dates sont le **samedi 28 mars et le samedi 30 mai 2026**.

- **Soirée Jeux** : ce sont des moments qui de nombreuses personnes apprécient. Chacun peut apporter ses jeux préférés pour les faire découvrir aux autres participants. Alors venez nombreux **vendredi 30 janvier** à 18h00 pour enfants et adultes. Pour les prochaines dates, n'hésitez pas à consulter notre page Facebook.

- **Atelier Galette des Rois le samedi 31 Janvier**. Les enfants réaliseront au cours de cet après-midi une couronne et une galette qui sera ensuite partagée et dégustée avec l'équipe des bénévoles et du bureau.

- **Sortie à Kirrwiller : mercredi 11 Mars** avec repas "menu plaisir" et le tout nouveau spectacle "Parfum d'étoiles" pour fêter le 45^{ème} anniversaire du cabaret.

Alors n'hésitez pas à nous suivre sur Facebook et n'oubliez pas de vous inscrire aux activités.





Hommage aux "morts pour la France" de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Depuis 2003, chaque 5 décembre, la République rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, y compris à ceux qui sont tombés après le cessez-le-feu du 19 mars 1962.

C'est dimanche 7 décembre qu'une cérémonie s'est tenue au Monument aux Morts pour cette journée nationale d'hommage en présence de Mme Marie-Jo Zimmermann, conseillère départementale, de MM. Pascal Huber, maire de Chesny et Gérard Lizeux, 1ier adjoint au maire de Jury, des représentants de l'UNC Val Saint-Pierre, des porte-drapeaux et des jeunes de la Commission Jeunesse et Citoyenneté.



Recensement de la population

Après le recensement de la population réalisé au cours du mois de janvier 2025, au **1^{er} janvier 2026**, la commune comptera officiellement au total **1 926 habitants contre 1 958 auparavant**.

Rappel :

▪ **Population municipale** = personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune et également les enfants mineurs en garde

alternée stricte ayant passé la nuit du lancement du recensement dans la commune.

▪ **Population comptée à part** = personnes résidant dans des communautés (établissements scolaires, casernes, communauté religieuse ou autre - Emmaüs par exemple, etc.) ou les élèves ou étudiants majeurs âgés de 25 ans ou plus ayant leur résidence principale dans une autre commune.



Recensement de la population

Enquêtes de recensement de 2021 à 2025

Populations de référence au 1^{er} janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026¹

Commune de Peltre

Population municipale	1790
Population comptée à part	136
Population totale	1926



Cérémonie des vœux du maire et remise des prix des maisons fleuries, illuminées et décorées

Le 9 janvier s'est déroulée la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité à la salle des fêtes.

Mme Monique Leyder, 1^{ère} adjointe, a résumé le bilan 2025 en matière de travaux. Puis, très émue pour sa dernière cérémonie des vœux, elle a présenté, en son nom et celui du Conseil Municipal, ses vœux à Monsieur le Maire. Lequel a ensuite souhaité une excellente année 2026 aux personnes présentes : élus, enseignants, représentants des associations de la commune, de la gendarmerie, de la police intercommunale et nouveaux arrivants. Réserve électorale oblige, Monsieur le Maire n'a pas présenté les projets de la commune pour 2026 mais son discours a porté sur son ressenti après presque 6 années de nouveau mandat de maire et sur les difficultés rencontrées. Il a ensuite vivement remercié ses collègues, les employés municipaux et les bénévoles des associations pour « *le travail réalisé et l'intelligence collective mise au service de tous les habitants* ».

Ensuite, les gagnants du concours communal des maisons fleuries, des maisons illuminées et des maisons décorées ont reçu leurs prix.



Tout le monde s'est retrouvé autour d'un excellent buffet pour des échanges de vœux plus personnels et de cordiales conversations.

1. MAISONS FLEURIES :

- M^{me} DE SOUSA 25 rue de la Horgne ;
- M. et M^{me} ENGEL 25 rue des Vignes ;
- M. et M^{me} GAILLOT 25 rue des Longjons ;

2. MAISONS ILLUMINÉES

- M. et M^{me} HUMBERT 1 impasse des Eglantiers ;
- M. et M^{me} DAUPHIN 14 rue des Rouaux ;
- M. et M^{me} KRATZ 5 rue de la Horgne
- M. et M^{me} GRIETTE 40 rue des Rouaux – Prix de la Commission Jeunesse et Citoyenneté

3. MAISONS DÉCORÉES

- M. AUZOU et M^{me} LEFVERE 33 rue des Longjons



Repas des Seniors

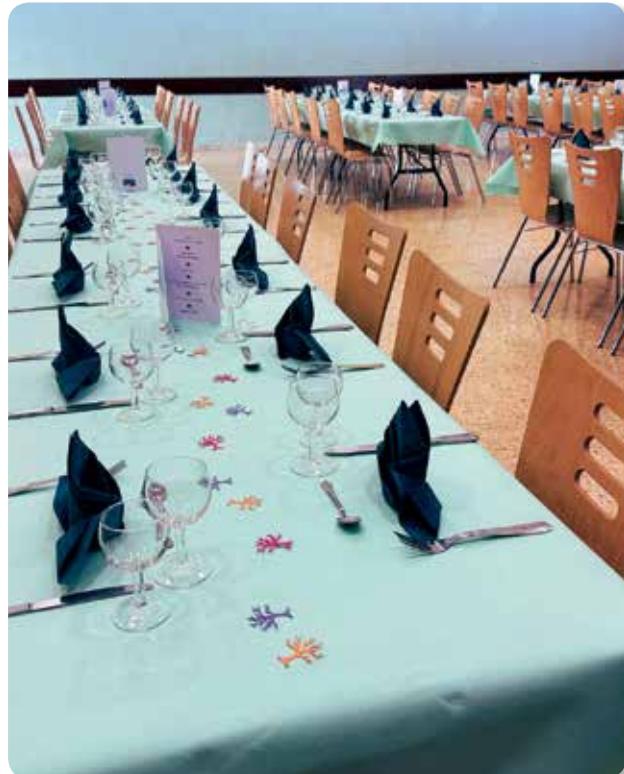
Ce ne sont pas moins de 109 Séniors qui, le 18 janvier ont répondu présents au traditionnel repas offert par la municipalité.

C'est autour d'un bon repas, concocté par la maison Gall de Montigny-les-Metz et servi avec le sourire par l'équipe municipale et leurs conjoint(e)s que chacun a pu profiter d'un grand moment alliant convivialité, échanges et bonne humeur.

L'orchestre « *Pôle Position* » a animé cette après-midi festif et invité les danseurs à rejoindre la piste de danse au rythme des valses, des tangos, des slows, des madisons et autres...

C'est toujours un grand plaisir, pour Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux qui mettent tout leur cœur pour préparer en amont ce moment privilégié de partage.

Un grand merci à Dominique Knecht, adjointe au maire, qui depuis tant d'années, dirige d'une main de maître, avec l'aide de ses collègues, l'élaboration des menus, la décoration et la mise en place des tables et veille au moindre détail afin de faire de cette journée un moment toujours apprécié par tous.





Des bacs à sel à disposition pour faciliter l'entretien des trottoirs

Avec les récentes chutes de neige et la formation de verglas, les déplacements ont été plus délicats dans plusieurs rues de la commune.

Afin de prévenir les accidents, la municipalité rappelle aux riverains des voies publiques quels qu'ils soient (propriétaires ou locataires, personnes physiques ou morales) qu'ils sont tenus, par **l'arrêté municipal N° 2025-DIV-065** portant sur diverses obligations pour l'entretien et la propreté des voies et espaces publics, d'enlever ou de faire enlever la neige sur les trottoirs et de veiller à ce qu'ils ne soient pas glissants.

DÉGAGER LA NEIGE ASTUCIEUSEMENT :

- Enlevez ou faites enlever la neige sur le trottoir devant votre habitation sur une largeur de 1 m minimum ;
- Veillez à ne pas entasser la neige devant les bouches d'incendie, les caniveaux et les puisards de manière à ne pas les obstruer ;
- La neige balayée sera mise en cordon le long des bordures ;
- Les grilles avaloirs le long des caniveaux sont à maintenir dégagées ;
- Il est interdit de jeter la neige des trottoirs sur la chaussée ;
- Une fois la neige évacuée, **quelques grammes de sel au m² (5 à 20 g) suffisent pour un traitement efficace.**

Le riverain ne respectant pas ses obligations peut voir sa **responsabilité civile ou pénale engagée** lorsqu'un piéton est victime d'une chute sur un trottoir.

Pour accompagner les habitants dans cette démarche, **des bacs à sel** sont mis gratuitement à disposition des concitoyens en différents points de la commune pour **dégager les zones publiques** : les trottoirs en priorité et si possible les voiries en pente où un véhicule pourrait se trouver en difficulté pour redémarrer après un arrêt.

En cas de neige ou de verglas, le sel n'est en aucun cas destiné à dégager les espaces privés.

Les bacs sont réservés à un usage collectif et doivent être utilisés avec discernement.

Ils sont régulièrement approvisionnés, **il est donc inutile de se constituer des « réserves personnelles »** mais préférable d'utiliser le sel au fur et à mesure des besoins.

OÙ TROUVER UN BAC À SEL ?

- Rue de la Cour Haute ;
- Face au 33 rue du Petit Canton ;
- Angle rue St André – Allée des Vergers ;
- Devant le bureau de tabac à La Closerie du Potier ;
- Angle rue de la Horgne – rue de Peumont ;
- Angle rue de Gargan – rue du Grand Pré ;
- Face au 38 rue des Rouaux.

Pour mémoire, le sel de déneigement est un mélange de notre sel de table, du chlorure de sodium donc, on l'appelle aussi fondant routier. C'est le plus connu et souvent le plus utilisé car il est peu cher. Le sel permet d'abaisser le point de congélation de l'eau. Il permet de prévenir le dépôt de la neige en agissant jusqu'à -6°C et en 1 heure environ selon la quantité de neige ou de verglas.

Un produit efficace sur la neige humide (on peut en faire des boules de neige) et beaucoup moins sur la neige froide qui s'envole sans coller sur les trottoirs.





Retour sur les conseils municipaux des 19 novembre et 17 décembre 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2026 :

→ DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE – ECOLE NOTRE DAME : ECOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT

Comme chaque année, la Cheffe d'établissement de l'école primaire Notre Dame de Peltre a présenté sa demande pour la participation communale aux frais de scolarité des enfants de la commune inscrits dans cette école élémentaire.

Cette participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame pour les élèves peltrois est donc établie par référence aux dépenses de fonctionnement réalisées dans les écoles publiques de Peltre.

Aussi, il est proposé au Conseil d'établir la participation par élève comme suit :

- **903 €** par an par élève scolarisé en **école maternelle**,
- **332 €** par an par élève scolarisé en **école élémentaire**,

Le nombre d'élèves peltrois inscrits à l'École Notre Dame (école élémentaire) pour l'année scolaire 2025/2026 étant de 26, la dotation pour cette école sera donc de **332 € x 26 = 8 632**

Le Conseil Municipal approuve et fixe à **8 632 €** la dotation à l'enseignement privé (OGEC Notre Dame) pour l'année scolaire 2025-2026.

→ CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ORANGE – RUE DE GARGAN

L'enfouissement de réseau concerne entre autres le réseau téléphonique et à fibre optique appartenant au concessionnaire Orange.

Le Conseil Municipal adopte une convention avec ce concessionnaire pour fixer les règles de participation techniques et financières relatives à chantier.

Cette convention prévoit que la Commune prenne en charge le génie civil dédié au réseau télécom et par conséquent la totalité des prestations relatives à l'installation et au transfert en souterrain du réseau de communication électronique existant.

Après négociation, la participation d'Orange s'élèvera à **7 499 € net**.

→ PROCEDURE DE DEPORT – DÉLIVRANCE D'AUTORISATION

Le Conseil Municipal désigne et habilite M. RACHULA à suivre, jusqu'à la fin du mandat, l'instruction, à signer tous courriers et à prendre la décision afférente aux demandes d'autorisation d'urbanisme pour lesquelles M. le Maire est intéressé, l'instruction étant assurée, comme habituellement, par le Pôle Application du Droit des Sols de l'Eurométropole de Metz.

→ TARIFS 2026 – LOCATION ET NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES POUR LES PARTICULIERS, POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES ET LA LOCATION DE LA SONO DE LA FETE DES FETES

→ 1. SALLE DES FÊTES

QUI ?	PÉRIODE LOCATION	TARIFS	OBSERVATIONS
▪ Particuliers résident sur Peltre ▪ Associations extérieures ▪ Entreprise ▪ Autres collectivités	Week-end	510 €	La remise des clés se fera sur place le vendredi à partir de 16h00 lors de l'état des lieux d'entrée et devront être remises le lundi matin suite à l'état des lieux de sortie
	1 jour en semaine	231 €	La remise des clés se fera sur place le matin lors de l'état des lieux d'entrée et devront être remises le lendemain matin suite à l'état des lieux de sortie
	jour supp.	127 €	
	En semaine, inférieur à 5h consécutives	70 €	
	Ménage supp.	30 € / heure	La salle doit être rendue propre. Si ce n'est pas le cas, le ménage nécessaire à son rendu en état sera facturé
	Caution SDF	1.000 €	
	Sonorisation	90 € 1 000 € caution	



Retour sur les conseils municipaux des 19 novembre et 17 décembre 2026

QUI ?	PÉRIODE LOCATION	TARIFS	PÉRIODE LOCATION
Associations Peltroises	1 ^{ère} location quelle que soit la durée	GRATUITE	Du vendredi soir au lundi matin ou une journée en semaine
	2 locations suivantes	61 € la location	Du vendredi soir au lundi matin ou une journée en semaine
	Locations suivantes	116 €	Du vendredi soir au lundi matin ou une journée en semaine
	En semaine, inférieur à 5h consécutives	50 €	
	Caution SDF	1.000 €	

Services internes à la commune, quel que soit la durée, la gratuité est opérée. Il est également précisé que l'ordre de réception des demandes établit l'ordre de priorité d'attribution.



→ CREDITS 2026 ALLOUES AUX ECOLES ET A LA BCD (BIBLIOTHEQUE CENTRE DE DOCUMENTATION)

Le Conseil Municipal décide d'allouer pour l'année 2026, les subventions suivantes :

- **1 800 € à l'école maternelle** (effectif sept 2025 : 45 élèves soit 40 € par élève) ;
- **2 079 € à l'école élémentaire** (effectif sept 2025 : 77 élèves soit 27 € par élève) ;
- **300 € à la Bibliothèque** Centre de Documentation de la commune.

→ REGLEMENT DU CIMETIERE

Il est proposé la mise en place d'un règlement du cimetière pour prévenir tout litige. Ce dispositif fixera notamment les règles concernant les durées des concessions et de leur renouvellement, les concessions pour les tombes et les columbariums et le jardin du souvenir, les rétrocessions, les interventions pour travaux.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de règlement du cimetière

→ 2. COUAROIL

QUI ?	PÉRIODE LOCATION	TARIFS	PÉRIODE LOCATION
Particuliers résidant sur Peltre	Du vendredi soir au lundi matin	110 €	La remise des clés se fera sur place le vendredi à partir de 16h00 lors de l'état des lieux d'entrée et devront être remises le lundi matin suite à l'état des lieux de sortie
	1 jour en semaine	61 €	La remise des clés se fera sur place le matin lors de l'état des lieux d'entrée et devront être remises le lendemain matin suite à l'état des lieux de sortie
	Ménage supplémentaire	30 € / heure	La salle doit être rendue propre. Si ce n'est pas le cas, le ménage nécessaire à son rendu en état sera facturé
	Caution	1.000 €	
Associations Peltroises			Location gratuite



Retour sur les conseils municipaux des 19 novembre et 17 décembre 2026

→ DETERMINATION DES TARIFS DU CIMETIERE POUR L'ANNE 2026

Le règlement intérieur du cimetière intègrera la création d'une nouvelle durée de concession, à savoir 30 ans ou 15 ans au choix du concessionnaire au moment de la création d'une concession, ainsi qu'un renouvellement maximum des concessions pour 15 ans.

Le Conseil Municipal statue sur les tarifs suivants :

- **90 €/période** pour une concession 2 places pour une durée de 15 ans ;
- **165 €/période** pour une concession 2 places pour une durée de 30 ans ;
- **125 €/période** pour une concession 3 places pour une durée de 15 ans ;
- **248 €/période** pour une concession 3 places pour une durée de 30 ans ;
- **1 430 €** pour un caveau double pour une durée de 15 ans + le prix de la concession de 90 €;
- **1 430 €** pour un caveau double pour une durée de 30 ans + le prix de la concession de 165 €;
- **1 500 €** le prix d'une alvéole (pour trois urnes) dans le 1^{er} et 2^{ème} columbarium (Floracube et Colysée) ainsi que dans le 5^{ème} columbarium (Incurvé) pour une durée de 15 ans + le prix de la concession de 90 €;
- **1 200 €** le prix d'une alvéole (pour 2 urnes) dans le 3^{ème} et 4^{ème} columbarium pour une durée de 15 ans
- **1 500 €** le prix d'une alvéole (pour trois urnes) dans le 1^{er} et 2^{ème} columbarium (Floracube et Colysée) ainsi que dans le 5^{ème} columbarium (Incurvé) pour une durée de 30 ans + le prix de la concession de 165 €;
- **1 200 €** le prix d'une alvéole (pour 2 urnes) dans le 3^{ème} et 4^{ème} columbarium pour une durée de 30 ans + le prix de la concession de 165 €;
- **150€** pour la fourniture et pose d'une plaque nominative pour le jardin du souvenir.

→ DROIT ET PLACE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Les conditions tarifaires énoncées sont consultables sur le site de la Mairie et applicables dès le 1^{er} janvier 2026

OBJET DE L'AUTORISATION	TARIFS
Commerce fixes	
Terrasses de bar ou restaurants fermées	22,50 € / m² / an
Terrasses ouvertes - étalages et devantures	11,50 € / m² / an
Commerce ambulants	
Autorisation journalière	2,50 € / m² / an
Emplacement pour Foodtruck (Véhicule + terrasse)	15€ / jour d'occupation
Droits de place pour les manifestations	
Associations (au titre de l'animation)	Gratuit
Particuliers et commerçants (prestations payantes)	13,00 € les 2,5 m linéaires 25,00 € les 5 m linéaires
Chantiers	
Occupation du domaine public par des clôtures de chantier, échafaudages, bungalows, matériels ou matériaux, grue etc... (Toute semaine commencée étant due / la surface des bungalows s'apprécie par bungalow, même en cas de superposition)	Gratuité pour les 5 premiers jours puis selon la durée d'occupation : 2,50 € / m² / semaine selon la durée d'occupation
Véhicules automobiles	
Fourgonnette avec chauffeur €/h Camion (PTAC = 3,5 T) avec chauffeur	65,42€/h 81,38€/h



Retour sur les conseils municipaux des 19 novembre et 17 décembre 2026

→ DENOMINATION DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide que la salle des fêtes, sise 7 rue des Vignes, sera dénommée officiellement « salle Eugène LAURENT ».

Cette salle a été construite lors d'un des mandats de M. Eugène LAURENT et inaugurée le 12 avril 1970.

Monsieur LAURENT est né le 10 août 1915 à Servigny-les-Raville – Frécourt.

Il a été élu conseiller municipal le 19 octobre 1947 et maire le 31 octobre 1947 et réélu sans discontinuer durant 34 ans jusqu'à son décès le 8 février 1981.

Il participa activement à dynamiser la Commune et lui donna sa physionomie actuelle par de nombreuses réalisations et notamment :

- L'électrification de la commune et la création d'un réseau d'assainissement, y compris la construction d'une station d'épuration (1966) ;
- L'aménagement de nombreuses rues (La rue de Chesny en 1961, la rue Daubrée en 1963 et la rue de la Horgne en 1966) ;

- L'agrandissement du cimetière communal (1962) ;
- L'achat d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école et la création du stade municipal (1965)
- Des lotissements (Le Petit Canton et Les Grandes Portions) ;
- La création de la zone d'activité (02/1969).

En donnant son nom à un bâtiment public, le Conseil Municipal rend hommage à un homme investi pour sa commune et convaincu de ses responsabilités d'élus locaux.

→ ATTRIBUTION DES LOTS 11 ET 12 - MARCHÉ DE TRAVAUX PRESBYTERE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les lots 11 et 12 comme suit :

- Lot n°11- CHAUFFAGE VENTILATION : société NEW SGSC pour un montant global et forfaitaire de 118 799,70 € ^{HT} soit 142 559,64 € ^{TTC}
- Lot n°12- ELECTRICITÉ : société STARCK pour un montant global et forfaitaire de 55 989,60 € ^{HT} soit 67 187,52 € ^{TTC}.

→ ATTRIBUTION DES MARCHES – CRÉATION D'UN ATELIER MUNICIPAL

LOT N°	ENTREPRISE PROPOSÉE POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ MONTANT HT DE L'ATTRIBUTION	MONTANT HT DE L'ATTRIBUTION
LOT 01 GROS-ŒUVRE	PHILIPP BTP	229 416,55 €
LOT 02 CHARPENTE	ATELIERS BOIS	69 990,00 €
LOT 03 BARDAGE	EKM	47 197,00 €
LOT 04 MENUISERIES EXTERIEURES	STARCK	28 082,00 €
LOT 05 FACADE	DESIGN FACADE	11 441,00 €
LOT 06 MENUISERIES INTERIEURES	MENULOR	9 507,00 €
LOT 07 METALLERIES	STARCK	10 515,00 €
LOT 08 PORTES DE GARAGE	DOITRAND	10 220,00 €
LOT 09 PLATRERIE	LP PLATRERIE	15 836,00 €
LOT 10 CARRELAGE	LC REAL	16 575,00 €
LOT 11 PEINTURE	FAUST	5 741,45 €
LOT 12 ELECTRICITE	STARCK	34 999,50 €
LOT 13 CVC	M ENERGIE	89 780,00 €
LOT 14 VRD	Entreprise Jean Lefevre	236 436,89 €



Demander votre composteur

L'Eurométropole de Metz, en partenariat avec votre commune, vous propose une distribution de composteurs et une rencontre avec un maître composteur (conseils en compostage et paillage).

Simple et efficace, le compostage fait de vos déchets de cuisine et de jardin une véritable ressource pour vos plantes.

Épluchures et déchets verts seront dégradés naturellement par des organismes vivants (vers, bactéries, champignons).

Après 6 à 9 mois, ils se transformeront en compost, un engrais naturel proche de l'humus de nos forêts.

Choisissez votre composteur

4 modèles sont mis à votre disposition par l'Eurométropole de Metz : en bois ou en plastique recyclé, de 300 ou 600 litres.

ou lombricomposteur

1 modèle est proposé pour les logements sans extérieur.



**ON SE MET
TOUS
AUX VERS !**



+ d'infos sur le compostage sur

www.eurometropolemetz.eu

ou au 03 87 20 10 00

RÉSERVATION OBLIGATOIRE !

Un seul composteur GRATUIT par foyer - Toutes les réservations sont à effectuer via le formulaire en ligne accessible ou au 03 87 20 10 00.

CHOISISSEZ VOTRE MODÈLE DE COMPOSTEUR

	CONTENANCE	MESURES
Composteur plastique recyclé	300 L	76 cm de côté et 80 cm de haut
Composteur bois imputrescible	300 L	70 cm de côté et 75 cm de haut
Composteur plastique recyclé	600 L	1,20 m de diamètre et 82 cm de haut
Composteur bois imputrescible	600 L	96 cm de côté et 75 cm de haut
Lombricomposteur plastique	30 L	1,20 m de haut, 40 cm de largeur et profondeur



300 L



600 L





Un étrange message sonore sur votre téléphone ?

C'est le système FR-Alert

L'État a remis à plat le système d'alerte et d'information des populations en cas de crise.

Le dispositif FR-Alert, lancé le 21 juin 2022, permet d' informer la population exposée à un danger grave et imminent via l'envoi massif, automatique et en temps réel de notifications (SMS) sur les téléphones portables à toutes les personnes présentes sur la zone concernée.

FR-Alert ne nécessite aucune opération ni autorisation préalable.

Son usage est circonscrit à des cas d'urgence relevant de la sécurité civile ou engageant la sécurité publique, susceptibles de porter atteinte de manière imminente à l'intégrité physique des citoyens. Son champ d'application concerne donc les urgences absolues, faisant peser un risque létal sur les populations : catastrophes majeures liées à des risques naturels ou accidents industriels graves, sécurité intérieure et nationale (terrorisme), santé (épidémie, crise alimentaire...).

Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

La notification ne s'affiche pas sur les smartphones éteints ou en mode avion.

FR-Alert donne des informations sur :

- ➔ **La nature du risque** (un feu, une inondation, un accident industriel...);
- ➔ **L'autorité** qui diffuse l'alerte ;
- ➔ **La localisation** du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...);
- ➔ **L'attitude** à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...);
- ➔ Le cas échéant un lien pour obtenir des **informations supplémentaires** sur un site Internet officiel.



État civil

au 16 octobre 2025



NAISSANCE

- Abel RICHARD GINET, né le 7 novembre 2025, à Peltre
- Alexandra NOWAK ARNAU, née le 16 novembre 2025, à Peltre
- Anastasia HALLOU, née le 31 décembre 2025, à Peltre
- Raphaël HOUPIN, né le 7 janvier 2026, à Peltre



MARIAGE

- Mohamed KHODJA et Sofia GOUCHE, le 8 novembre 2025



DÉCÈS

- Sœur Elisabeth Gisela VOLLMER, le 14 novembre 2025, à Peltre
- Jean Marc CURIN, le 14 décembre 2025, à Peltre

**Au 21 janvier 2026,
nous avons déjà
enregistré 160
actes enregistrés
au registre
des naissances
de la Commune.**

Calendrier des manifestations



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À LA SALLE DES FÊTES

VENDREDI 13 FÉVRIER À 19H00 :
Loto de l'AEA (ouverture des portes à 18h)

**DIMANCHE 15 FÉVRIER
DE 14H00 À 19H00**
Tri-jeux (grands jeux en bois, jeux vidéo rétro et jeux de plateau)

SAMEDI 7 MARS À 15H00 :
Carnaval de l'APEEP

DIMANCHE 8 MARS À PARTIR DE 9H00 :
Bourse Vintage de l'Association
« Les P'tites Toupies »

VENDREDI 20 MARS À 19H00 : Loto de l'AEA (ouverture des portes à 18h)
VENDREDI 27 MARS À 20H30 : Pièce de théâtre du CELAP, "Ah non ! La ménagère elle est pour moi ", de Marc Lucas,

SAMEDI 28 MARS DE 14H00 À 18H00 :
Atelier échecs au Couaroïl

VENDREDI 3 AVRIL À 20H30 : Pièce de théâtre du CELAP, "Ah non ! La ménagère elle est pour moi ", de Marc Lucas,

SAMEDI 4 AVRIL À 20H30 : Pièce de théâtre du CELAP, "Ah non ! La ménagère elle est pour moi ", de Marc Lucas,

VENDREDI 10 AVRIL À 19H00 : Loto de l'AEA (ouverture des portes à 18h)

SAMEDI 11 AVRIL À 20H30 : Pièce de théâtre du CELAP, "Ah non ! La ménagère elle est pour moi ", de Marc Lucas,

VENDREDI 24 AVRIL À 20H30 : Pièce de théâtre du CELAP, "Ah non ! La ménagère elle est pour moi ", de Marc Lucas,

SAMEDI 25 AVRIL À 20H30 :
Pièce de théâtre du CELAP, "Ah non ! La ménagère elle est pour moi ", de Marc Lucas,

VENDREDI 1^{er} MAI À 20H30 :
Pièce de théâtre du CELAP, "Ah non ! La ménagère elle est pour moi ", de Marc Lucas,

SAMEDI 2 MAI À 20H30 :
Pièce de théâtre du CELAP, "Ah non ! La ménagère elle est pour moi ", de Marc Lucas,

VENDREDI 15 MAI À 19H00 :
Loto de l'AEA (ouverture des portes à 18h00)

Le Conseil Municipal vous souhaite
une année lumineuse, généreuse
et pleine de santé

